

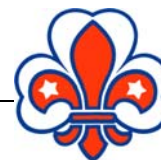
Un rapport a été présenté au Comité mondial par Mario Sica sur les pays qui soumettent un recensement “horizontal”, c’est-à-dire présentant les mêmes chiffres année après année, ce qui évidemment ne correspond pas à la réalité. Ce problème est très important, car il se réfère à environ 20 ANSG sur 60, à savoir un tiers du total. Ceci signifie qu’un pays sur trois **soumet un recensement qui ne correspond pas à la réalité.**

Les pays en question sont les suivants:

|                               | 2005  | 2006  | 2007  |
|-------------------------------|-------|-------|-------|
| <u>Afrique</u>                |       |       |       |
| Benin                         | 135   | 135   | 135   |
| Gambie                        | 139   | 139   | 139   |
| Ghana                         | 130   | 130   | 130   |
| Nigeria                       | 205   | 202   | 202   |
| Sénégal                       | 419   | 419   | 419   |
| Uganda                        | 200   | 200   | 200   |
| <u>Hémisphère Occidentale</u> |       |       |       |
| Mexique                       | 125   | 120   | 120   |
| <u>Région Arabe</u>           |       |       |       |
| Algérie                       | 480   | 480   | 480   |
| Bahreïn                       | 200   | 200   | 200   |
| Egypte                        | 125   | 125   | 125   |
| Liban                         | 250   | 250   | 250   |
| Arabie Saoudite               | 125   | 125   | 125   |
| Tunisie                       | 1.400 | 1.400 | 1.400 |
| <u>Asie-Pacifique</u>         |       |       |       |
| Bangladesh                    | 125   | 125   | 130   |
| Inde                          | 750   | 750   | 750   |
| Indonésie                     | 450   | 450   | 450   |
| Pakistan                      | 125   | 125   | 125   |
| Sri Lanka                     | 125   | 125   | 125   |
| <u>Europe</u>                 |       |       |       |
| Lituanie (Membre Associé)     | 58    | 58    | 58    |
| Slovaquie                     | 125   | 125   | 125   |

Il y a évidemment deux catégories: les minimalistes (ceux qui recensent 125 membres ou à peu près, ce qui est la condition minimale pour l’affiliation comme Membre titulaire) et les autres. Tous sont en violation des Statuts de l’AISG, qui requièrent un recensement réel, et tous contribuent à mettre au risque l’entière opération du recensement, sur laquelle se basent la plupart des recettes de l’AISG.

Tous ces pays peuvent avoir en commun une difficulté : **ils n’ont pas la possibilité de mener à bien un recensement réel, faute de ressources humaines ou organisationnelles.**



Les minimalistes peuvent se répartir en deux groupes:

- Ceux qui en réalité ont beaucoup plus de membres, mais ne veulent pas payer de cotisations supplémentaires. Par conséquent ils interprètent le chiffre de 125 comme étant une sorte de cotisation minimale pour avoir la carte de Membre.
- Ceux qui ont moins de 125, mais déclarent 125 (ou à peu près), parce qu'ils craignent de perdre leur qualité de Membre s'ils déclarent ouvertement qu'ils ont perdu cette condition-clé.

Il est évident **qu'aucune de ces deux attitudes ne saurait être admise**. Le premier groupe doit accepter qu'ils ne peuvent voyager à bord de l'AISG sans payer les cotisations pour tous leurs membres. S'ils ont une difficulté à cet égard, qu'ils la déclarent ouvertement, et en tout cas qu'ils fassent de leur mieux pour la surmonter. Le deuxième groupe doit se rendre compte que le Comité mondial, tout en ayant le pouvoir de suspendre un Membre qui ne remplit plus les critères et les conditions pour être Membre, en fait a aussi le rôle d'aider les Membres à récupérer ces critères et conditions. Cacher la réalité ne semble pas conforme à l'esprit scout et guide : ce serait très préférable d'avouer franchement ce qui se passe et de rechercher de l'aide.

Ce que l'on peut faire:

1. Le Bureau mondial et le Comité mondial (par le truchement de ses équipes régionales) devraient vérifier la situation de ces pays et, en particulier, le groupe auquel ils appartiennent.
2. Une recherche devrait être menée sur la manière employée par les pays en question pour effectuer le recensement. Peut-être aussi des modalités de recensement plus aisées à mettre en œuvre pourraient-elles être recommandées.

Un cas différent est celui de pays déclarant **des effectifs décroissants**, bien au dessous de la condition constitutionnelle:

|                        |     |     |    |
|------------------------|-----|-----|----|
| Haïti                  | 125 | 125 | 75 |
| Antilles Néerlandaises | 125 | 85  | 85 |
| Panama                 | 91  | 91  | 91 |
| Hongrie                | 125 | 56  | 77 |

Ici aussi le Bureau mondial et le Comité mondial (par le truchement de ses équipes régionales) devraient vérifier la situation réelle, mettre au clair quels sont les problèmes et dresser un plan d'action avec l'ANSG en question dans le but de l'aider à récupérer la condition constitutionnelle avant un certain laps de temps.

Un dernier point concerne **l'appui que nous devrions offrir aux nouveau Membres**. Très souvent après les applaudissements et la remise du certificat de Membre, la nouvelle ANSG est laissée seule. L'AISG tient pour sûr que le nouveau Membre va bien fonctionner. Souvent ce n'est pas le cas, et par exemple le nouveau Membre tombe aussitôt au dessous du seuil minimum d'effectifs. On pourrait peut-être songer à mettre le nouveau Membre dans une sorte de rapport de jumelage avec un Membre ancien au fonctionnement satisfaisant pour une période initiale déterminée (p. ex. trois ans).